

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA SUIPPE

DISPOSITIFS D'INFORMATION ET DE TRANSPARENCE SPECIFIQUES A L'INTERCOMMUNALITE

PREAMBULE

La loi « Chevènement » du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale renforce les liens entre communes membres et groupement. L'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit trois dispositifs d'information et de transparence :

1 – Rapport d'activités

Un rapport d'activités, accompagné du compte administratif de l'exercice, doit être adressé par le président de la communauté de communes ou d'agglomération au maire de chaque commune membre avant le 30 septembre de chaque année.

Il doit obligatoirement faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les conseillers communautaires de la commune sont entendus.

2 – Rapport semestriel des conseillers communautaires

Les délégués de la commune doivent obligatoirement rendre compte à leur conseil municipal au moins deux fois par an de l'activité de la communauté.

RAPPORT D'ACTIVITES 2004 à transmettre avant le 30 septembre 2005 au maire de chaque commune membre

Ce rapport obligatoire a essentiellement pour objet d'améliorer la transparence et de favoriser un débat démocratique au sein des conseils municipaux. Son contenu est laissé à la libre appréciation du président. Une copie du compte administratif 2004 doit obligatoirement être jointe et, le cas échéant, une copie des comptes administratifs relatifs aux budgets annexes.

I – HISTORIQUE DE LA COMMUNAUTE

La Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe a été créée par arrêté préfectoral le 17 octobre 2003.

Adhésion dès l'origine : 7 communes

- *Auménancourt*
- *Bazancourt*
- *Boult sur Suipe*
- *Heutréville*
- *Isles sur Suipe*
- *Saint Etienne sur Suipe*
- *Warmeriville*

Les statuts ont fait l'objet de modifications :

- *Avenant n° 1 en date du 11 mars 2004.*

II - LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2004

Modification n° 1 des statuts :

- *Article 6 : le bureau est composé du Président et de 6 Vice-Présidents (3 vice-présidents + 3 membres auparavant).*

Inauguration d'un nouvel équipement :

- *Le Groupe scolaire SUIPE DES MARAIS à Auménancourt a été mis en service dès la rentrée scolaire des vacances de Noël 2003/2004 et inauguré le 16 avril 2004.*

Mise en place des services de la structure : (Voir partie III – C)

Validation des produits et charges transférés : (Voir partie IV)

III – CARTE D'IDENTITE AU 31 DECEMBRE 2004

A) LES COMMUNES MEMBRES

La Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe est composée de 7 communes et compte 7684 habitants.

<i>Communes</i>	<i>Maires</i>	<i>Populations</i>
<i>AUMENANCOURT</i>	<i>Thierry SARAZIN</i>	<i>869</i>
<i>BAZANCOURT</i>	<i>Yannick KERHARO</i>	<i>1952</i>
<i>BOULT SUR SUIPE</i>	<i>Claude SCRABALAT</i>	<i>1364</i>
<i>HEUTREGIVILLE</i>	<i>Claude VIGNON</i>	<i>393</i>
<i>ISLES SUR SUIPE</i>	<i>Guy RIFFE</i>	<i>673</i>
<i>SAINT ETIENNE SUR SUIPE</i>	<i>Max BOIRAME</i>	<i>255</i>
<i>WARMERIVILLE</i>	<i>Patrice MOUSEL</i>	<i>2178</i>

B) LES INSTANCES

1 – LE PRESIDENT

Monsieur Yannick KERHARO préside l'assemblée depuis le 3 décembre 2003.

2 – LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le bureau communautaire est composé par 7 membres :

- *Monsieur Yannick KERHARO*
- *Monsieur Claude VIGNON*
- *Monsieur Patrice MOUSEL*
- *Monsieur Thierry SARAZIN*
- *Monsieur Guy RIFFE*
- *Monsieur Claude SCRABALAT*
- *Monsieur Max BOIRAME*

Il s'est réuni 17 fois au cours de l'exercice 2004.

3 – LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La Communauté de Communes est administrée par un conseil communautaire, composé de 29 membres titulaires et 15 membres suppléants conformément aux statuts de la communauté, selon la répartition prévue dans l'article 4 des statuts.

Communes	Noms – Prénoms
<u>AUMENANCOURT</u>	<u>Titulaires</u> Thierry SARAZIN Elisabeth BAUDESSON Annie-Paule VAUDE <u>Suppléants</u> Camille BŒUF Dominique ARESTIER
<u>BAZANCOURT</u>	<u>Titulaires</u> Yannick KERHARO Laurent MARECHEAU James COQUART Jérôme GILLE Madeleine CHASSE Agnès BACHELART Claude BEGOUX Thierry LEROUX <u>Suppléants</u> Alain BOURDAIRE Francine BEGNY Alain DETIENNE Christophe CHEMIN
<u>BOULT SUR SUIPPE</u>	<u>Titulaires</u> Claude SCRABALAT Françoise NOUVEAU Danièle VEZILIER Hervé RENAULT <u>Suppléants</u> Claude ROMAGNY Gilbert ZANTE

<p><u>HEUTREGIVILLE</u></p>	<p><u>Titulaires</u> Claude VIGNON Camille PANNET <u>Suppléants</u> Eloi VERDELET</p>
<p><u>ISLES SUR SUIPPE</u></p>	<p><u>Titulaires</u> Guy RIFFE Gérard PARGNY Eric PINIARSKI Bernard GASSMANN <u>Suppléants</u> Jean-Christophe MANGEART Joël BACQUENOIS</p>
<p><u>SAINT ETIENNE SUR SUIPPE</u></p>	<p><u>Titulaires</u> Max BOIRAME Françoise MADELAIN <u>Suppléants</u> Michel ARNOULD</p>
<p><u>WARMERIVILLE</u></p>	<p><u>Titulaires</u> Patrice MOUSEL Nathalie BOUET Jean-Michel LIESCH Jean-François DORKEL Stéphane DORUCH Jean-François BICHELER <u>Suppléants</u> Luc BOGENEZ Jean-Michel MENU Jacky FAUCHEUX</p>

Le Conseil Communautaire s'est réuni 8 fois au cours de l'exercice 2004

4 – LES COMMISSIONS

<p align="center">COMMISSION PERISCOLAIRE – EXTRASCOLAIRE</p>	
<p><u>PRESIDENT</u> Thierry SARAZIN</p>	<p><u>MEMBRES</u> Camille PANNET Thierry LEROUX Claude BEGOUX Danièle VEZILIER Jacky FAUCHEUX Jean-François BICHELER Nathalie BOUET Annie-Paule VAUDE Eric PINIARSKI Agnès BACHELART Madeleine CHASSE Laurent MARECHEAU Francine BEGNY Claude ROMAGNY</p>

La commission « Périscopolaire/Extrascolaire s'est réunie 8 fois au cours de l'exercice 2004.

COMMISSION ZONE D'ACTIVITES/EQUIPEMENTS SPORTIFS

PRESIDENT

Patrice MOUSEL

MEMBRES

*Christophe CHEMIN
Michel ARNOULD
James COQUART
Eloi VERDELET
Thierry LEROUX
Hervé RENAULT
Jean-François DORKEL
Jean-Michel LIESCH
Jean-Michel MENU
Camille BŒUF
Bernard GASSMANN
Alain BOURDAIRE
Gilbert ZANTE
Alain DETIENNE*

La commission « Zone d'activités/Equipements sportifs » s'est réunie 4 fois au cours de l'exercice 2004.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

PRESIDENT

Claude VIGNON

MEMBRES

*Camille PANNET
Françoise NOUVEAU
Stéphane DORUCH
Jean-Michel LIESCH
Jean-Michel MENU
Madeleine CHASSE
Camille BŒUF
Joël BACQUENOIS
Claude ROMAGNY
Gilbert ZANTE*

La commission « Environnement » s'est réunie 4 fois au cours de l'exercice 2004.

COMMISSION SCOLAIRE

PRESIDENT

Claude SCRABALAT

MEMBRES

*Françoise MADELAIN
James COQUART
Hervé RENAULT
Danièle VEZILIER
Jacky FAUCHEUX
Jean-François BICHELER
Nathalie BOUET
Annie-Paule VAUDE
Bernard GASSMANN
Laurent MARECHEAU
Dominique ARESTIER*

La commission « scolaire » s'est réunie 7 fois au cours de l'exercice 2004.

COMMISSION COMMUNICATION – INFORMATION

PRESIDENT

Max BOIRAME

MEMBRES

*Claude BEGOUX
Elisabeth BAUDESSON
Jérôme GILLE
Agnès BACHELART
Gérard PARGNY*

La commission « Communication-Information » s'est réunie 6 fois au cours de l'exercice 2004.

COMMISSION BUDGET-FINANCES

PRESIDENT

Guy RIFFE

MEMBRES

*Françoise NOUVEAU
Jean-François DORKEL
Stéphane DORUCH
Eric PINIARSKI
Jérôme GILLE
Laurent MARECHEAU
Alain DETIENNE*

La commission « Budget-Finances » s'est réunie 2 fois au cours de l'exercice 2004.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

PRESIDENT

Guy RIFFE

MEMBRES

*Françoise NOUVEAU
Jean-François DORKEL
Stéphane DORUCH
Eric PINIARSKI
Jérôme GILLE
Laurent MARECHEAU
Alain DETIENNE
Camille PANNET*

La commission « Appel d'offres » s'est réunie 3 fois au cours de l'exercice 2004.

COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES

AUMENANCOURT

*Thierry SARAZIN
Elisabeth BAUDESSON*

BAZANCOURT

*Yannick KERHARO
Laurent MARECHEAU*

BOULT SUR SUIPPE

*Claude SCRABALAT
Françoise NOUVEAU*

HEUTREGIVILLE

*Claude VIGNON
Camille PANNET*

ISLES SUR SUIPPE

*Guy RIFFE
Eric PINIARSKI*

SAINT ETIENNE SUR SUIPPE

*Max BOIRAME
Françoise MADELAIN*

WARMERIVILLE

*Patrice MOUSEL
Stéphane DORUCH*

La commission « Evaluation des charges » s'est réunie 4 fois au cours de l'exercice 2004.

IV – LES ACTIONS MENEES AU COURS DE L'ANNEE 2004

L'année 2004 a été marquée par la mise en place de la Communauté de Communes.

1) L'EVALUATION DES CHARGES ET PRODUITS TRANSFERES PAR LES COMMUNES

Une grande partie de l'année a été consacrée avec la Commission d'évaluation à définir les produits et charges à transférer par les 7 collectivités afin de définir le montant des compensations positives ou négatives permettant après transfert, de maintenir la capacité d'autofinancement de chacune des collectivités à son niveau de 2003 compte tenu des compétences transférées à savoir :

- LE SCOLAIRE (la compétence transports collégiens et intercommunal lycéens étant subdéléguée au syndicat mixte de Bazancourt et de Witry les Reims),
- LE PERISCOLAIRE (ce qui touche à l'école, accueil du matin avant l'école, du midi (restauration scolaire), et du soir après l'école),
- L'EXTRASCOLAIRE (les centres de loisirs, les séjours de vacances, les actions du mercredi, les actions adolescents),
- L'ACCUEIL JEUNE ENFANCE (les crèches),
- LES ORDURES MENAGERES (compétence subdéléguée au Syndicat mixte de la Région de Verzy),
- L'ENVIRONNEMENT ET LA PROTECTION DE LA RIVIERE SUIPPE
- LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (mise en œuvre de zones d'activités industrielles, artisanales, commerciales, etc...),
- LA PAIO DE BAZANCOURT.

Ces compétences sont assumées depuis le 1^{er} janvier 2004 uniquement par la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe.

Les travaux de la commission d'évaluation des charges ont été entérinés lors du Conseil Communautaire du 29 novembre 2004 comme suit

ATTRIBUTION DE COMPENSATION (Article 73961) DOTATION DE COMPENSATION (Article 7321)

SITUATION FISCALE DES COMMUNES EN 2003							
	Produits TP en 2003	Réduction fraction recettes	Suppression de la part "salaires"	Fonds départemental T.P.	Total fiscalité	Transfert de compétences	Montant de l'attribution ou de la dotation de compensation
	A	B	C	D	E=A+B+C+D	F	G=E-F
Auménancourt	22 128 €	0 €	11 157 €	0 €	33 285 €	168 433 €	-135 148 €
Bazancourt	1 380 691 €	814 €	176 880 €	0 €	1 558 385 €	646 861 €	911 524 €
Boult s/Suipe	26 324 €	79 €	5 334 €	0 €	31 737 €	240 195 €	-208 458 €
Heutrégiville	981 €	19 €	212 €	0 €	1 212 €	53 023 €	-51 811 €
Isles s/Suipe	117 549 €	50 €	58 651 €	0 €	176 250 €	126 079 €	50 171 €
St Etienne/Suipe	1 348 €	116 €	0 €	0 €	1 464 €	49 901 €	-48 437 €
Warmeriville	64 485 €	1 121 €	28 361 €	0 €	93 967 €	323 809 €	-229 842 €
TOTAL	1 613 506 €	2 199 €	280 595 €	0 €	1 896 300 €	1 608 301 €	287 999 €
MONTANT A RECOUVRER PAR LA CDC							-673 696 €
MONTANT A VERSER PAR LA CDC							961 695 €

2) L'ORGANISATION DE LA GESTION DE LA STRUCTURE

Il a fallu pour la quarantaine d'agents transférés procéder à leur transfert de leur commune d'origine vers la Communauté de Communes.

Cela a mobilisé beaucoup d'énergie afin de maintenir les avantages acquis par chacun des agents dans sa collectivité d'origine.

Il a été nécessaire d'apprendre aux uns et aux autres à se connaître afin d'identifier clairement l'organisation des services telle que définie dans l'organigramme évoqué au point III-C du présent rapport.

D'autre part, très rapidement il est apparu qu'une Association compétente dans le domaine de l'animation sur Warmeriville employant 11 salariés, allait cesser son activité au 31 décembre 2004.

Une partie de notre énergie s'est donc portée sur la résolution de ce délicat dossier.

Un cabinet spécialisé (OMNIS CONSEIL) nous a aidés dans la démarche consistant à remunicipaliser à compter du 1^{er} janvier 2005 ladite association, c'est-à-dire à reprendre la totalité de ses activités et de ses personnels.

3) LES INVESTISSEMENTS

a) Le Groupe Scolaire SUIPPE DES MARAIS

Ce programme engagé par l'ex Syndicat SUIPPE DES MARAIS dissous au 31 décembre 2003 du fait de la création de la Communauté de Communes s'est achevé en 2004.

L'établissement a été ouvert à la rentrée des vacances de Noël 2003/2004 et inauguré le 16 avril 2004.

D'une superficie de 1134 m², le bâtiment comprend :

- quatre classes élémentaire et ateliers,*
- une restauration scolaire,*
- un espace bibliothèque,*
- un bureau des enseignants,*
- une salle de motricité (maternelle et périscolaire),*
- un dortoir (maternelle),*
- une tisanerie (maternelle),*
- des locaux techniques (entretien toilettes, circulation...).*

<u>COÛT DE L'OPERATION TTC</u>	2 030 430,33 €
Subventions reçues	855 680,74 €
Fonds de compensation de la TVA	<u>303 946,57 €</u>

RESTE A CHARGE DE LA COLLECTIVITE 870 603,02 €

Un prêt de 800 000 € à long terme (20 ans) a été contracté ainsi que d'autres prêts à court terme pour préfinancer la TVA.

Le coût des intérêts de ces prêts est chiffré à 416 196,16 €.

Le coût global d'opération s'établit donc à 1 286 799,18 €.

EFFECTIFS ACCUEILLIS EN 2004 : 121 élèves

d) Le Groupe Scolaire Élémentaire avec Centre de Loisirs Sans Hébergement de Bazancourt

Ce programme engagé par la commune de Bazancourt s'est poursuivi en 2004.

Les travaux ont débuté durant cette année et doivent se terminer en Juillet/Août 2005 pour permettre la rentrée 2005/2006 dans les nouveaux locaux.

Compte tenu des subventions obtenues et du Fonds de Concours attribué par la Commune de Bazancourt, le coût global d'opération devrait se situer aux environs de 500 000 €.

EFFECTIFS ACCUEILLIS EN 2004 : 145 élèves

d) L'Accueil Jeune Enfance à Boulton sur Suipe

La réflexion sur ce dossier a débuté en 2004 : un assistant à maîtrise d'ouvrage a été recruté (CABINET ASCISTE).

Des financements ont été sollicités dans un premier temps auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Région et de l'Etat.

Le choix du site a été défini à Boulton sur Suipe sur un site détenu par la commune sur lequel un parcellaire nous sera concédé par ladite commune.

Ce programme se poursuivra en 2005 par la finalisation du programme des travaux, le recrutement d'un maître d'œuvre, la sollicitation de financements auprès du Département et l'établissement de l'avant-projet détaillé.

CAPACITE PREVUE : 20 enfants + mise en place d'un relais « assistantes maternelles ».

d) Les actions économiques

La fiscalité de notre collectivité reposant essentiellement sur la Taxe Professionnelle (taux unique 2004=8,31 %), il est impératif de pouvoir promouvoir l'accueil de nouvelles activités économiques sur notre territoire communautaire.

Pour cela, il a été décidé de développer la zone d'activités du Val des Bois située entre Isles sur Suipe et Warmeriville.

Afin d'engager une nouvelle tranche de viabilisation en continuité de ce qui avait été fait par l'ex S.I.V.U. du Val des Bois, une superficie d'environ 4 hectares a été acquise en 2004 auprès des conjoints MOREAU.

Ces parcelles situées en zone artisanale à aménager devrait permettre d'ici à 2006 de pouvoir répondre aux demandes formulées par les acteurs économiques locaux.

La communauté s'est également engagée dans l'acquisition de réserves foncières qui permettront de répondre aux besoins futurs.

Un partenaire devrait être mis en place en 2005 avec la S.A.F.E.R. en ce sens.

V –LA GESTION FINANCIERE

LE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

Est joint au présent rapport le compte administratif 2004.

Document dans lequel vous pourrez trouver le détail de la dette en cours au 31 décembre 2004, le montant des annuités, le tableau de l'amortissement prévisionnel de la dette, l'état des immobilisations, le tableau des emplois ouverts au sein de la Communauté de Communes au 31 décembre 2004.

Il paraît important de rappeler la part consacrée par habitant pour chacune des compétences transférées à savoir :

COUT PAR HABITANT DU FONCTIONNEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES EN 2004

<i>SERVICE SCOLAIRE</i>	95,58 €
<i>SERVICE ANIMATIONS</i>	
- Accueil périscolaire matin, midi et soir	
- Accueil jeune enfance (crèche)	
- Accueil extrascolaire du mercredi lors des vacances scolaires et actions envers les adolescents	25,48 €
<i>ORDURES MENAGERES</i>	64,99 €
(dont 30,50 € financés par la taxe sur les ordures ménagères)	
<i>SERVICES GENERAUX</i>	
- Secrétariat, P.A.I.O., etc...	23,17 €
<i>CHARGE DE LA DETTE</i>	<u>14,18 €</u>
<u><i>TOTAL</i></u>	223,40 €

Commentaires :

Si le poids du fonctionnement scolaire est sensé rester stable (les services étant mis en oeuvre dans toutes les communes de la Vallée de la Suipe),

Par contre, le poids de l'animation devrait connaître une forte progression dans les années qui suivent car les services n'existaient pas forcément dans toutes les communes de la Vallée de la Suipe et le niveau de prise en charge financière par les collectivités n'était pas le même.

Pour les ordures ménagères, la tendance, comme pour l'eau et l'assainissement est de faire participer les usagers à 100 % au financement du coût du service.

Si notre volonté est de voir stabiliser le coût de fonctionnement par habitant à environ 75 € (compte tenu de la création de l'unité d'incinération de La Veuve), les années à venir verront une augmentation significative de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères afin de limiter la prise en charge sur le budget général de notre organisme alimenté essentiellement par la Taxe Professionnelle (Entreprises).

Concernant la charge de la dette, compte tenu des orientations définies ci-après :

- *construction du Groupe Scolaire SUIPPE DES MARAIS (réalisé),*
- *reconstruction du Groupe Scolaire Elementaire avec Centre de Loisirs Sans Hébergement à Bazancourt (en cours).*
- *construction d'un Accueil Jeune Enfance à Boulton sur Suipe (en cours, recrutement de l'architecte en juillet 2005),*
- *construction d'un équipement scolaire dans le secteur Est Warmeriville-Isles sur Suipe-Heutréguille (en réflexion communautaire).*
- *Construction d'un équipement sportif sur le même secteur Est ainsi qu'un équipement polyvalent sur le secteur d'Heutréguille.*

mais également de la réflexion menée sur le positionnement d'une piscine sur le secteur, il est bien évident que la charge de la dette devrait augmenter dans le futur.

Pour faire face à ces défis, il convient absolument de développer l'économie de notre secteur notamment au niveau agro-industriel mais également dans d'autres secteurs d'activités afin de renforcer nos moyens financiers (Taxe Professionnelle) pour faire face à l'ensemble des besoins structurants de notre Communauté de Communes liés à l'évolution inéluctable de notre région du NORD REMOIS.

Dans ce cadre, notre Communauté de Communes s'engage dans le développement d'une zone d'activités importante en prolongement de la zone existante du Val des Bois vers l'échangeur des Sohettes entre les RD20 ET RD 20a aux abords de la RN51/A34.

B) BILAN DE LA FISCALITE 2004

Vous trouverez ci-joint un tableau de fiscalité retraçant pour l'ensemble de la Communauté de Communes et de ses communes membres la totalité des fiscalités perçues sur les entreprises et les ménages.

C) LES COLLABORATEURS DE LA COMMUNAUTE(organigramme)

